

Consultation en vue du curage et du recalibrage des fossés

Règlement de Consultation

Collectivité qui passe le marché

Mairie de ROBION

BP 2

84440 ROBION

Téléphone : 04.90.76.60.44 Télécopie : 04.90.76.54.04

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire, Robert FRASSI

Objet de la consultation : curage de fossés

Date de la consultation : 7 septembre 2011

Date limite de réception des offres : 26 septembre 2011

Déroulement de la consultation : La Ville de ROBION met à la disposition des entreprises intéressées les caractéristiques de cette consultation sur le site internet www.robion.fr dans la rubrique Appels d'offres

Personnes à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Mademoiselle Mireille NAMI, directrice des services techniques au 04.90.76.60.44.

Cahier des charges de la consultation Marché à procédure adaptée

1 – **OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché concerne le curage et le recalibrage des fossés de la voirie communale

2 – **FORME ET PROCEDURE DU MARCHÉ**

La présente consultation est passée en procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP

3 – DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée de 2 mois à compter de la date de commande.

4 – PRIX

Les prix sont fermes pendant la durée du marché.

5 – PRESENTATION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire fournira :

- un devis de prestation pour les travaux décrit avec un prix au ml en fonction des voies où l'intervention doit se produire
- l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'entreprise

6– OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

S'il est retenu, le prestataire s'engage à commencer à réaliser la prestation dans les 15 jours maximum suivant la commande.

7 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture.

9 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA PRESTATION

La prestation à chiffrer au mètre linéaire comprend :

- _ Le curage et le recalibrage des fossés réalisé à la pelle mécanique à pneus avec évacuation des terres.
- _ L'ouverture de fossés réalisée à la pelle mécanique à pneus avec évacuation des terres.
- _ L'arasement d'accotements existants, au niveau du bord de la chaussée et quelle que soit l'épaisseur avec évacuation des terres.
- _ La signalisation provisoire des chantiers.
- _ Le rétablissement du fil d'eau, au droit des ouvrages hydrauliques existants.
- _ Le nettoyage des ouvrages (buses, ponceau, regards de décantation, etc...) qui jalonnent le tracé,
- _ Le nettoyage de la chaussée après travaux.

ROUTE DES TAILLADES

200 ML depuis l'avenue Alphonse Daudet vers le chemin de Boulon (1 côté)

450 ML depuis le chemin de Boulon jusqu'à la limite de commune (1 côté)

AVENUE XAVIER DE FOURVIERES

930 ML depuis le haut de l'avenue jusqu'à la station de relevage (côté droit)

670 ML depuis le haut de l'avenue jusqu'à (côté gauche)

AVENUE DE PROVENCE

175 ML depuis le rond point de la gendarmerie vers Cavaillon (côté gauche)

100 ML (côté droit)

Le linéaire est donné à titre indicatif